



## **Procès-Verbal du Conseil Municipal**

### **Séance du 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18 heures et 4 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Couzal, Jacques Barraillé, Yolande Calmel, Patrick Deramez, Ghislaine Minotti, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès,.

5 absents : Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Madame Renée Couzal, Monsieur Davis Arnal qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Monsieur Marc Zindel, Madame Julie Geenen, Madame Tiphonie Brau.

Total des membres présents : 14 sur 19

Total des membres représentés : 16 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 4 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et procède à la lecture de l'ordre du jour :

**Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024,**

**Point 2) Vote des taux de fiscalité 2025,**

**Point 3) Permis de louer : Instauration du permis de louer**

**Point 4) Permis de louer : Adhésion au groupement de commandes permanent pour le dispositif de permis de louer**

**Point 5) Carcassonne Agglo : Approbation de l'actualisation des statuts**

**Point 6) Attribution du Marché pour l'Espace de Détente**

**Point 7) Convention pour une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'Agence Technique Départementale (ATD 11)**

**Point 8) Dénomination de Nom de Rue pour la Résidence Le Pastissé**

**Point 9) Délibération Complémentaire pour l'acquisition de la parcelle Chemin de la Campagnette**

**Point 10) Autorisation à Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

**Point 11) Questions diverses.**

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre ne s'étant manifesté à ce sujet, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

### **Point 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024**

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024 annexé à la convocation du présent conseil.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 16

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Point 2) Vote des taux de fiscalité 2025**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux de fiscalité. La municipalité souhaite maintenir les taux en vigueur, à savoir :

Taxe Foncière Bâtie : 53,01%

Taxe Foncière Non Bâtie : 84,76%

Taxe d'Habitation : 18,45%

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point 3) Permis de louer : Instauration du permis de louer**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de « Petites Villes de Demain » la Commune souhaite mettre en place le permis de louer. Cette opération doit être opérationnelle dès 2025 pour le centre ancien de la commune, en 2026 pour le centre ancien et les écarts, et en 2027 pour l'ensemble de la commune.

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de la remarque que nous avons reçue pour ce point, de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal. Monsieur Yoann Conte confirme aux membres de l'assemblée que suivant les organismes professionnels tels que la FFB et la CAPEB, ce permis de louer, déjà mis en place dans de grandes villes, a entraîné pour celles-ci une baisse drastique du nombre de biens mis en location et augmenté leur vente sur le marché immobilier.

Monsieur Le Maire répond que le permis de louer est de nature au contraire à revaloriser les bâtiments anciens avec des aides adaptées telles que prévues par le PREAU, tout en luttant contre l'habitat indigne. En vue de connaître ces aides, les propriétaires concernés peuvent trouver tous renseignements nécessaires auprès de la Mairie ou de France Services.

Monsieur Le Maire soumet cette disposition au vote :

CONTRE : 3    ABSTENTION : 0    POUR : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Point 4) Permis de louer : Adhésion au groupement de commandes permanent pour le dispositif de permis de louer**

Dans le cadre de la mise en place du permis de louer, Monsieur Le Maire précise que la commune souhaite adhérer au groupement de commandes dont la commune de Trèbes est coordinatrice. L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation de marchés.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que sur ce point, nous avons reçu une demande écrite de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, concernant les frais complémentaires qui seront supportés par la commune sur une opération qui n'est pas obligatoire.

Monsieur Le Maire répond que vu le nombre de communes adhérant à ce groupement, le coût en sera moins important.

Madame Rose-Marie Garcia, Secrétaire Générale, ajoute que la CAF aura un rôle d'alerte quant aux signalements de locations de logements indignes.

Monsieur Le Maire précise que ce permis de louer pourra être mis en place dans six mois et que les contrôles effectués seront valables 3 ans.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 3    ABSTENTION : 0    POUR : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Point 5 Carcassonne Agglo : Approbation de l'actualisation des statuts**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Carcassonne Agglo a procédé à l'actualisation de ses statuts, à savoir :

- Mise à jour des statuts consécutivement aux dispositions législatives visées,
- Bascule des compétences : eau/assainissement, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations GEMAPI, gestion des eaux pluviales urbaines, dans le champ des compétences obligatoires,

-Suppression de la notion de compétence optionnelle et prise en compte de la nouvelle répartition des compétences communautaires entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

-Suppression du pilotage financement et réalisation du programme de rénovation urbaine dans le cadre de la convention conclue avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), programme achevé en 2020.

-Mise à jour de plusieurs formulations devenues obsolètes afin de respecter les libellés du Code Général des Collectivités territoriales en vigueur actuellement.

En outre, Carcassonne Agglo propose de compléter ses statuts en intégrant dans les compétences facultatives :

-L'élaboration et la coordination d'une stratégie en matière de santé au travers notamment du contrat local CLS, et des actions qui en découlent,

- La possibilité de création d'une centrale d'achat prévue à l'article L2113-2 du code de la commande publique ainsi que le recours à la mutualisation en matière d'achat public en application de l'article L5211-4-4 du CGCT.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications envisagées et soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 1            ABSENTATION : 0            POUR : 15

Elle est adoptée à la majorité.

#### **Point 6) Attribution du Marché pour l'Espace de Détente**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du lancement du marché, les commissions d'appel d'offres et de travaux se sont réunies le lundi 10 mars pour l'ouverture des plis et le vendredi 21 mars pour l'analyse. Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution suivante :

-Lot 1 Serrurerie : Entreprise ACM de Montréal d'Aude pour un devis de 79 000 euros HT

-Lot 2 Espaces Verts : Entreprise SERPE de Névian pour un devis de 50 750,50 euros HT.

Monsieur Le Maire précise que nous avons sur ce point une remarque de Monsieur Yoann Conte à savoir que nous n'avons qu'une proposition de devis par lot. et que le risque est important sans éléments de comparaison. Monsieur Conte rappelle également aux membres du conseil que l'ensemble des travaux de ce marché impliquera d'autres frais comme celui des prestations de voirie.

Monsieur Le Maire fait remarquer que le montant des devis de ces entreprises est en deçà de ce qui avait été prévu.

Monsieur Yoann Conte manifeste son mécontentement devant l'attitude incorrecte de l'architecte qui n'a pas donné suite à deux rendez-vous sans s'excuser et il regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique sur ce projet.

Monsieur Le Maire en prend note et soumet la proposition des devis au vote :

CONTRE : 3      ABSTENTION : 0      POUR : 13

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Point 7) Convention pour une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'Agence Technique Départementale (ATD 11)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la commune a pour projet d'aménager l'espace public. Afin d'être accompagnée dans ce projet, la municipalité souhaite faire appel à l'ATD11 (Agence Technique Départementale 11). Le coût de cette prestation s'élève à 6 400 euros HT pour 100 heures.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu, pour ce point, une question écrite de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, qui fait remarquer que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », la Mairie avait déjà attribué un adjoint, à savoir Madame Myriam Cros et qu'ensuite, nous lui avons assigné un salarié de l'Agglo et que maintenant nous y ajoutons l'ATD11. Monsieur Yoann Conte ajoute que le projet global n'a pas encore été présenté à la population et que nous ne savons même pas si elle y adhère.

Monsieur Le Maire rappelle que Madame Myriam Cros est une élue référente pour le projet global de « Petite Ville de Demain ». Quant au chef de projet, il est chargé de faire le lien entre la Mairie et l'administration. En outre, Monsieur Le Maire précise, comme évoqué lors de notre réunion de travail du 4 mars dernier, que l'ATD11 présente l'avantage d'être neutre pour apporter son appui et ses conseils en vue de prendre en compte les points positifs et les inconvénients du projet dans une vision d'ensemble.

Monsieur Le Maire ajoute que le projet étant encore en cours d'étude, il ne pourra être présenté à la population que dans sa globalité et lorsqu'il sera chiffré quant à ses coûts.

Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux travaux confirme que pour l'instant, il s'agit d'une étude de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition de convention au vote :

CONTRE : 0      ABSTENTION : 1      POUR : 15

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Point 8) Dénomination de Nom de Rue pour la Résidence Le Pastissé**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, par suite de la création de la résidence Le Pastissé, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la dénomination du nom de la rue. Le nom proposé est : Rue du Muscat.

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu pour ce point N°8, une question écrite de Monsieur Yoann Conte qui s'enquiert de la raison de cette demande et précise que lorsqu'un acte se passe, ce dernier est en état logiquement.

Monsieur Le Maire répond qu'il ne saisit pas le sens de cette question et Monsieur Yoann Conte précise qu'en fait celle-ci se rapporte plutôt au point N°9.

Monsieur Le Maire soumet la proposition de nom de rue au vote :

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point 9) Délibération Complémentaire pour l'acquisition de la parcelle Chemin de la Campagnette**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'afin de finaliser l'acquisition de la parcelle « Chemin de la Campagnette » pour la création de la mini-crèche, la commune, en accord avec les vendeurs qui font la demande, souhaite que les renseignements suivants figurent sur l'acte notarié :

- Pose de clôture, parpaings, grillage et haie végétale,
- Présentation du projet pour information aux vendeurs.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 1      ABSTENTION : 0      POUR : 15

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Point 10) Autorisation à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Comme chaque année, Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Aménagement de la Maison des Pèlerins : 17 845,27 euros
- Restauration de la sacristie de l'Eglise Saine Marie de l'Assomption : 7 800 euros

-Mur d'escalade dans la salle polyvalente : 37 706,30 euros

Monsieur Le Maire précise que, pour ce point, nous avons reçu une question écrite de Monsieur Yoann Conte qui demande de quels investissements il s'agit. Ceux-ci venant d'être énoncés par Monsieur Le Maire, Monsieur Yoann Conte confirme avoir bien reçu les réponses.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0            ABSTENTION : 0            POUR : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point 11) Questions diverses**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu des questions diverses de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

1-De nombreuses personnes et professionnels m'ont demandé la situation de la future cantine, où en sommes-nous quant aux dates, chantiers, entreprise etc... ?

Monsieur Le Maire répond que le projet de la cantine suit son cours et que nous sommes en négociation avec le Département et Carcassonne Agglo sur le volet restauration. En effet, Monsieur Le Maire précise qu'il met tout en œuvre pour que nos élèves des écoles maternelle et élémentaire puissent bénéficier des repas de qualité de la cantine du collège situé tout à proximité. Il confirme qu'il ne manquera pas de communiquer la suite donnée à ce futur chantier.

2-Dans le budget citoyen du département de l'Aude, 3 projets ont été retenus, dont celui de l'association « Les 3 Coups Occitanie » avec une photo de la Maison des Jeunes (MJC). Si ce projet venait à gagner, quel avenir pour les associations et les Mérinillois qui utilisent cette salle ?

Monsieur Le Maire répond que cette salle restera la MJC : En effet, les aménagements de ce projet seront amovibles avec rideaux, estrade composée de blocs etc...

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée que nous avons reçu une question écrite de Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, à savoir :

« Sur le contournement de Rieux, au niveau du croisement de la route de Saint Frichoux, se trouve un panneau d'affichage dont il ne reste actuellement plus que la structure en ferraille qui pourrait s'avérer dangereuse pour les enfants qui passent à cet endroit. Ne serait-il pas judicieux de le démonter ? »

Monsieur Le Maire répond que nous allons sécuriser ce lieu, et ce panneau pourra par la suite être remis en fonction.

Monsieur Le Maire signale que nous avons par ailleurs reçu une question écrite de Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal :

« Est-il possible de mettre rapidement en place un miroir à la sortie du lotissement des Pins face à la rue du Bataillon du Minervois afin de voir arriver les voitures de la route d'Azille ? »

Monsieur Le Maire répond que le quartier a déjà été placé en zone 30 km à l'heure et que, si nous plaçons un miroir, nous devons également poser un panneau STOP, ce qui ne fera pas nécessairement ralentir les voitures empruntant la route d'Azille. Néanmoins, nous allons voir ce qui peut améliorer la sécurité à cet endroit.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 46 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 7 avril 2025.

Fait à Rieux-Minervois, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michele Le Pallec', with a horizontal line underneath it.